


COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 juillet 2021 à 18h30

Date de la convocation : 22 juillet 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-sept juillet, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Frédéric CAMPS, maire.

Présents : CAMPS F, DUFOSSÉ, MERIC M, LAFONT P, CABÉ A, POUILLET M.A., VALERO G, MIR A, DE S. BLANQUAT G., PEREIRA J, DENOY S., KOSMINSKY S., COMMENGE S, CHAUVET F.

Absents : GOUZY S.

Secrétaire de séance : COMMENGE Séverine

Ordre du jour :

1. Approbation compte-rendu dernière séance.
2. Demande d'emprunt – Crédit Agricole- Achat immobilier
3. Proposition aliénation parcelles B-639 et B-2601
4. Lotissement Le Vieux Moulin : Proposition aliénation lot numéro 1
5. Proposition de trois mois de gratuité à l'association Léo-Lagrange
6. Proposition d'annulation de la redevance aux intervenants du Centre Culturel pour la saison 2020-2021.
7. Proposition prix de vente d'un lot de briques de construction
8. Modification de la Régie de Recettes de Photocopies
9. Questions diverses

Après lecture, Monsieur le Maire soumet au vote le compte-rendu de la dernière séance :

- Compte rendu adopté à l'unanimité

2021-036- APPROBATION SIGNATURE PROTOCOLE TRANSACTIONNEL-DOSSIER RABAT

Vu le Code Civil et notamment les articles 2044 à 2058,

Vu la circulaire du 06 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits,

Vu la circulaire des ministres chargés de l'économie et du budget du 7 septembre 2009 relative au recours à la transaction pour régler à l'amiable les conflits dans le domaine contractuel, notamment lors d'exécution des marchés publics, des délégations de service public et d'autres contrats administratifs,

Vu le projet de transaction,

Considérant que la transaction est un contrat pour lequel les parties, par des concessions réciproques, terminent une contestation née, ou préviennent une contestation à naître. Ce contrat doit être rédigé par écrit.

Considérant qu'un litige oppose Mme Marie RABAT et la commune de Les Bordes-sur-Arize concernant l'achat d'un terrain au Lotissement du Vieux Moulin et le permis de construire sur ce terrain ;

Considérant que l'importance de ce litige est hors de proportion avec les frais qu'entraînerait le recours à une procédure juridictionnelle que dès lors que le recours à la transaction est la solution pour mettre fin au litige ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de transaction entre la commune et Mme Marie Rabat
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Frédéric CAMPS

2021-037- SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRÊT AVEC LE CRÉDIT AGRICOLE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une consultation a été faite pour souscrire un contrat de prêt de 75 000€ destiné à financer un achat immobilier (maison Eychenne Marinette).

Il est proposé au conseil municipal

- De contracter auprès du Crédit Agricole un emprunt de prêt de 75 000€ dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée du prêt : 12 ans

Taux d'intérêt fixe : 1.12%

Périodicité : Trimestrielle

Commission et frais : 0.20% du capital emprunté avec un minimum de 150 euros

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demandes de réalisation de fonds

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de contracter un emprunt de 75 000 euros auprès du Crédit Agricole afin de financer un achat immobilier (Maison Eychenne Marinette) le projet de transaction entre la commune et Mme Marie Rabat

- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

2021-038- Proposition aliénation parcelles B-639 ET B-2601

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la famille Peybernès a fait une proposition d'achat de deux parcelles communales cadastrées section B-639 (surface de 962m²) et B-2601 (surface de 5019m²) pour un montant total de 700 euros TTC.

Monsieur le Maire propose d'accepter cette proposition.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** la proposition de la famille Peybernès d'acheter les parcelles B-639 et B-2601 pour un montant total de 700 euros TTC.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

2021-039- Proposition aliénation Lotissement Le Vieux Moulin-Lot numéro 1

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Mme Gaëlle Vesco se désiste de l'achat du lot n° 3, cadastrée B-3264. Mme Vesco a fait une proposition d'achat pour le lot n°1, cadastré B-3262, d'une contenance de 976m², dont 289m² situés en zone constructible et 687m² en zone non-constructible.

Mme Vesco propose un prix de 16€/m² TTC pour la partie constructible et 08.00€/m² pour la partie non-constructible.

Monsieur le Maire propose d'accepter la proposition de Mme. Vesco.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** la proposition de Mme Vesco pour l'achat du lot numéro 1, cadastré B-3262, dont 289m² situés en zone constructible et 687m² en zone non-constructible, au prix de 16€/m² constructible et 08€/m² non-constructible.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

2021-040 PROPOSITION DE TROIS MOIS DE GRATUITE DE LOYERS- ASSOCIATION LEO-LAGRANGE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que suite à la crise sanitaire due à la pandémie de la Covid-19 et ses variants et les mesures prises par le gouvernement, le Centre Culturel de notre commune n'a pas ouvert ses portes ce qui a empêché toute activité culturelle et sportive au centre.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune a signé une convention de mise à disposition des locaux du Centre Culturel à l'Association Léo-Lagrange afin de proposer des activités culturelles et sportives aux enfants de la commune et ses alentours moyennant une redevance mensuelle.

Monsieur le Maire propose d'accorder trois mois de gratuité de redevance à l'association Léo-Lagrange au vu du contexte sanitaire et l'impossibilité d'ouverture du centre durant la période de confinement.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Ont voté pour : 13 membres

Abstentions : 1 membre

- **VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire d'accorder la gratuité de trois mois de redevance à l'Association Léo-Lagrange. Cette gratuité sera appliquée pour le mois d'octobre, novembre et décembre 2021.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

2021-041- PROPOSITION DE VENTE D'UN RELIQUAT DE BRIQUES DE CONSTRUCTION

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que par délibération 2020-065 en date du 11 novembre 2020 il a été validé la vente d'un reliquat de briques de construction appartenant à la commune pour un montant de 500.00 euros.

Compte tenu de l'impossibilité de reconstituer le stock, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le prix d'achat des briques pour un montant de 500 euros.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire reconstituer le stock, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le prix d'achat des briques pour un montant de 500 euros.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Frédéric CAMPS